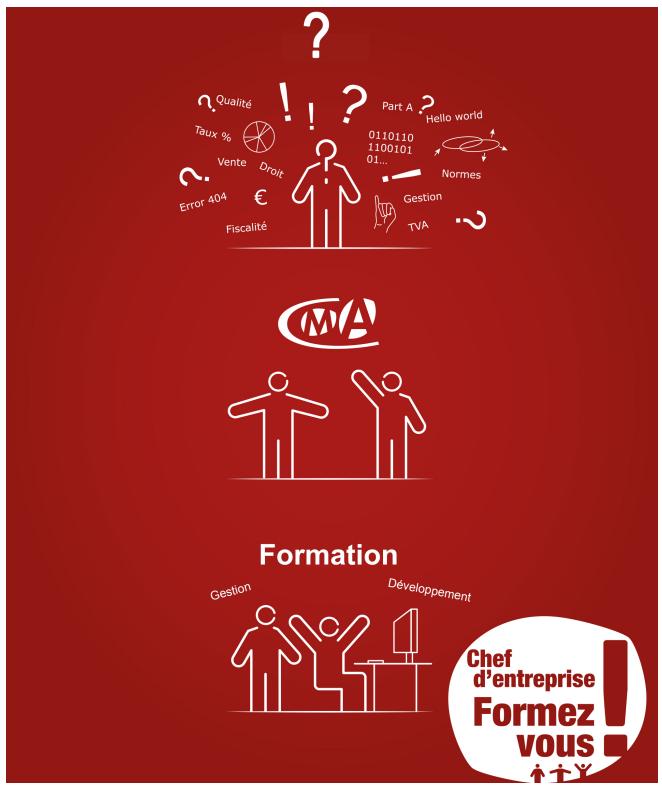
Artisan, nous vous aidons à financer votre formation





Le Conseil de la Formation est un service institué auprès de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, qui gère le financement des formations relatives à la gestion et au développement d'entreprise. En tant que chef d'entreprise, vous contribuez à ce fonds, cela vous ouvre le droit d'accès aux financements de ces formations.





Bénéficiaires

Les chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers, ainsi que leur conjoint collaborateur ou associé, et leurs auxiliaires familiaux non salariés.

Principales formations éligibles

- Formations qualifiantes inscrites au répertoire national des certifications professionnelles qui contribuent à l'amélioration des compétences en gestion et développement de l'entreprise
- Formations bureautiques et multimédia, informatique appliquée à l'entreprise, internet
- Langues
- Environnement, développement durable, qualité, conduite de projet
- Commercialisation, techniques de vente, communication, préparation à l'export
- Gestion comptable, financière et juridique de l'entreprise
- Gestion des ressources humaines, management d'équipe
- Bilan de compétences
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Les dossiers de demande de financement, les priorités et modalités de prise en charge sont téléchargeables sur :

www.crma-occitanie.fr

La formation collective et les stages inter-entreprises sont prioritaires



